

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7




Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: TPH Air frais
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Traitement Purifiant Habitacle
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SELD
6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet
F-69360 Saint Symphorien d'Ozon
France
Tél: +33 (0)4 37 25 16 16
Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70
Courriel: contact@mecatech-performances.com
1. 4. N° code du produit: MT051
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *
* Aérosol infl. 2 / SGH02 - H223 *
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 
2. 3. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable
2. 3. 2. Phrase(s) R: 10 Inflammable.
2. 3. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
2. 4. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
-  
- Attention
2. 4. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 4. 2. Mention de danger: H223 Aérosol inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 4. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 4. 4. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 4. 5. Stockage:	P410 Protéger du rayonnement solaire. P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.
2. 5. Information(s) complémentaire(s):	Contient 92.158 % en masse de composants inflammables.
2. 6. Autres dangers:	liquide Inflammable.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- Dioxyde de carbone
- N° CE: 204-696-9 - N° CAS: 124-38-9
- Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10
- SGH :
* SGH04 - Bouteille à gaz - Attention - Gaz comprimés - Gaz ss pr. - H280
- VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000
- éthanol; alcool éthylique
- N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-xxxx
- Conc. (% pds) : 15 < C ≤ 20
- R-S :
Classification: • F; R 11 •
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
- VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1900 - VLE ppm = 5000 - VLE mg/m³ = 9500
- Méthylal
- N° CE: 203-714-2 - N° CAS: 109-87-5
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119664781-31
- Conc. (% pds) : 70 < C ≤ 80
- R-S :
Symbole(s): F - Phrase(s) R: 11
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
- Divers :
DL50 / Cutanée / Lapin = > 5000 mg/kg
DL50 / Orale / Rat = 6423 mg/kg
DL50 / Orale / Souris = 6950 mg/kg
CL50 / 96h / Poissons = >1000 mg/l
CL50 / 48h / Daphnia magna = >1200 mg/l
CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = 15000 mg/kg

- VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 3110
- Chlorure d'alkyl (C12/14) dimethyl ethyl benzyl ammonium
- N° CAS: 85409-23-0
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- R-S :
Symbole(s): Xn C N - Phrase(s) R: 34-22-50
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314 - Lés. oc. 1 - H318
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400
- Chlorure de N-Alkyl (C12-18)-N-benzyl-N,N-diméthylammonium
- N° CAS: 68391-01-5
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- R-S :
Symbole(s): C N - Phrase(s) R: 34-22-50
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Corr. cut. 1B - H314 - Lés. oc. 1 - H318

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400

- 3,7-dimethyl-1,6- octadien-3-ol (linalool)
- N° CE: 201-134-4 - N° CAS: 78-70-6
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474016-42-000x
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S :
- Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 43
- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317

- 2-phenylethanol
- N° CE: 200-456-2 - N° CAS: 60-12-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119963921-31-000x
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S :
- Phrase(s) R: 36
- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

- 1,4-DIOXACYCLOHEXADECANE-5,16-DIONE
- N° CE: 259-423-6 - N° CAS: 54982-83-1
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S :
- Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53
- SGH :

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400 - Tox. aq. chron. 1 - H410

- Lilial
- N° CE: 201-289-8 - N° CAS: 80-54-6
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485965-18-000x
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S :
- Symbole(s): Xn Xi N - Phrase(s) R: 22-62-51/53-38-43
- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

- 3,7-DIMETHYL-6-OCTEN-1-OL
- N° CE: 203-375-0 - N° CAS: 106-22-9
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119453995-23-000x
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S :
- Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 38-43-51/53
- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

- HEXYL2-HYDROXYBENZOATE
- N° CE: 228-408-6 - N° CAS: 6259-76-3
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119638275-36-000x
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- R-S :
- Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 38-50/53
- SGH :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400 - Tox. aq. chron. 1 - H410

• 7-HYDROXY-3,7-DIMETHYLOCTAN-1-AL

- N° CE: 203-518-7 - N° CAS: 107-75-5

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 36-43

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

• 4-METHYL-2-(2-METHYLPROPYL)TETRAHYDRO-2H-PYRAN-4-OL

- N° CE: 405-040-6 - N° CAS: 63500-71-0

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000015458-64-0008

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 36

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

• 2-acethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetra-methylnaphtalene

- N° CE: 259-174-3 - N° CAS: 54464-57-2

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489989-04-000x

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): N - Phrase(s) R: 51-53

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• 3-CYCLOHEXENE-1-CARBOXYALDEHYDE,4-(4-HYDROXY-4-METHYLPENTYL)-

- N° CE: 250-863-4 - N° CAS: 31906-04-4

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 43

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317

- - - Tox. aq. chron. 3 - H412

• IONONE,METHYL-

- N° CE: 215-635-0 - N° CAS: 1335-46-2

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471851-35-000x

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

- Phrase(s) R: 36/38-51/53

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• 4-UNDECANOLIDE

- N° CE: 203-225-4 - N° CAS: 104-67-6

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-21199593333-34-0001

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): N - Phrase(s) R: 51/53

- SGH :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• 3-(3,4-METHYLENEDIOXYPHENYL)-2-METHYLPROPANAL

- N° CE: 214-881-6 - N° CAS: 1205-17-0

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): N - Phrase(s) R: 51/53

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• 5-(2,2,3-TRIMETHYL-3-CYCLOPENTENYL)-3-METHYLPENTAN-2-OL

- N° CE: 265-453-0 - N° CAS: 65113-99-7

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): N - Phrase(s) R: 51/53

- SGH :

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• 2-TRANS-3,7-DIMETHYL-2,6-OCTADIEN-1-OL

- N° CE: 203-377-1 - N° CAS: 106-24-1

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119552430-49-000x

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

- Phrase(s) R: 43

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 -

Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

• Coumarine

- N° CE: 202-086-7 - N° CAS: 91-64-5

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): Xn Xi - Phrase(s) R: 22-43

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - Sens. cut. 1 - H317 * SGH08 -

Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373

• Hexyl acetate

- N° CE: 205-572-7 - N° CAS: 142-92-7

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976337-25-0001

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): N - Phrase(s) R: 10-51/53

- SGH :

* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• 3,7-dimethyl-1,6- octadien-3-yl acetate

- N° CE: 204-116-4 - N° CAS: 115-95-7

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119454789-19-000x

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- R-S :

Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 38

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- 3 methyl-4-'2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one
- N° CE: 204-846-3 - N° CAS: 127-51-5
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- R-S :
Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 36/38-43-51/53
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
- * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Alcool éthylique (N° cas : 64-17-5)
CL50/inhalation/ rat > 20 mg/l
- Diméthoxyméthane (N° cas : 109-87-5)
CL50/inhalation/ rat = 1500 mg/l
4. 2. 2. Contact avec la peau: Alcool éthylique (N° cas : 64-17-5)
DL50/cutanée/lapin = > 2000 mg/kg
- Diméthoxyméthane (N° cas : 109-87-5)
DL50/cutanée/lapin = > 5000 mg/kg
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.
4. 2. 4. Ingestion: Alcool éthylique (N° cas : 64-17-5)
DL50/orale/rat = > 2000 mg/kg
- Diméthoxyméthane (N° cas : 109-87-5)
DL50/orale/rat = 6423 mg/kg

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Donnée non disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistant aux alcools.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Un incendie produira une épaisse fumée noire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|--|---|
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir à l'écart de toute source d'ignition. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Donnée non disponible. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none">• Dioxyde de carbone : VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000• éthanol; alcool éthylique : VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1900 - VLE ppm = 5000 - VLE mg/m³ = 9500• Méthylal : VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 3110 |
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. Contrôles de l'exposition:

- | | |
|--|---|
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
gants en caoutchouc butyle |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | Porter un vêtement de protection approprié |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|--|
| 9. 1. 1. Aspect: | aérosol: liquide + gaz propulseurs ininflammable |
| 9. 1. 2. Couleur: | clair(e) et incolore |
| 9. 1. 3. Odeur: | Air frais |
| 9. 1. 4. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | PE<21°C |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | 1,1 -13 % en volume |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | <1 |
| 9. 1. 9. Viscosité: | Non déterminé. |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | oui |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non applicable. |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | complètement soluble |
| 9. 3. Autres données: | Chaleur chimique de combustion : 24.63 KJ/g
Distance d'inflammation : 15 cm |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Données non disponibles. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Eviter les températures supérieures à 50°C |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone... |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
|--|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 2. Toxicité aiguë:
- 11. 2. 1. Inhalation: voir rubrique n° 3
 - 11. 2. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3
 - 11. 2. 3. Contact avec les yeux: voir rubrique n° 3
 - 11. 2. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
Log Pow < 1
12. 4. Mobilité dans le sol: Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Données non disponibles.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponibles.
12. 6. 1. Toxicité aquatique: Composé de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-18 diméthyles, chlorures :
Daphnia magna : CL50-48H =
- Alcool éthylique (N° cas : 64-17-5)
CL50/48h/guppy = > 100 mg/l
Daphnia magna : CL50-48H = > 100 mg/l
ErL50 (72h) = 5000 mg/l
- Diméthoxymethane (N° cas : 109-87-5)
CL50/96h/guppy = > 1000 mg/l
Daphnia magna : CL50-48H = > 1200 mg/l
12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1950
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):
- 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 2
 - 14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID: 2.1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales:	5F
14. 3. 4. Instructions d'emballage:	LQ2
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	SP63
14. 4. 2. N° FS:	F-D, S-U
14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG:	SP63
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	2.1
14. 5. 2. Avis ou remarques importantes:	A145, A167
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) : COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, ALKYL EN C12-14 [(ÉTHYLPHÉNYL)MÉTHYL]DIMÉTHYLES, CHLORURES N° CAS 85409-23-0 , 0.50 g/kg, TP 02 COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-18 DIMETILI, CHLORURES N° CAS 68391-01-5 , 0.50 g/kg, TP 02
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R11 Facilement inflammable. R34 Provoque des brûlures. R22 Nocif en cas d'ingestion. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R36 Irritant pour les yeux. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R62 Risque possible d'altération de la fertilité. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R38 Irritant pour la peau. R51 Toxique pour les organismes aquatiques. R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R10 Inflammable. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
---	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TPH Air frais

Version:7

Date de révision:11/09/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	<p>H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p>
16. 2. Avis ou remarques importantes:	<p>Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.</p>
16. 3. Restrictions:	<p>Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).</p>
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	9/02/2007
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	10/19/2011
16. 4. 3. Date de révision:	11/09/2014
16. 4. 4. Version:	7
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°:	CLP
16. 5. Réalisé par:	SELD